FRC 2.
+2040
Case
FRC
17974

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR J. P. F. DUPLANTIER,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE,

En présentant une offrande du citoyen Pierre Bonnac fils, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Sauveterre, département de la Gironde.

Séance du 11 messidor an 7.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

MALGRÉ toutes les manœuvres de l'intrigue, sous le règne de la tyrannie que vous avez abattue, pour éloigner des fonctons publiques les purs et sincères amans de la

THE NEWBERRY
LIBRARY

liberté, manœuvres qui se sont fait particulièrement sentir dans le département de la Gironde, où des administrateurs que je ne puis caractériser, doutant, le 4 de ce mois, du succès de votre premier triomphe, qui leur étoit cependant connu, tenoient encore, à cette époque, enterrée dans la poussière des bureaux votre adresse du 17 prairial, et s'attachoient à signaler, dans une adresse de leur façon, les dangers du fantôme *anarchique;* il est consolant d'apprendre qu'il est des agens de l'autorité exécutive qui ont constamment marché dans le sentier du patriotisme. C'est au nom de l'un de ces zélés républicains que j'ai à vous entretenir d'une offre, d'autant plus intéressante, qu'elle remonte au 19 prairial dernier, et qu'elle est présentée par un citoyen peu fortuné. C'est dans la médiocrité, représentans du peuple, que les vertus civiques sont les plus communes, et qu'elles sont le mieux appréciées. *Le citoyen Pierre Bonnac, fils, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Sauveterre, département de la Gironde, offre de faire jouir, au moment de la paix, d'une chambre avec deux arpens de terre y attenant, un militaire blessé du département de la Gironde, qui se trouvera dans l'indigence, et qui sera désigné comme ayant fait quelque acte de valeur pour le soutien de la République.*

Quel contraste frappant entre ce fonctionnaire estimable qui sacrifie ainsi une partie de son petit domaine, pour honorer la valeur et récompenser, suivant ses foibles moyens, les conquérans de la liberté, et ces sangsues publiques qui exposent à toutes les horreurs de la famine et du dénuement le plus absolu nos généreux défenseurs! Gorgés d'or et de crimes, et souriant sans cesse au doux nom de patrie, ces vampires ne connoissent aucune de ces vertus précieuses qui honorent l'humanité. Mais la justice saura venger leurs forfaits; la prévoyance du Directoire saura prévenir le retour de ces calamités; et de votre côté, en honorant les citoyens généreux qui songent aux besoins de nos frères d'armes, et leur offrent

un asyle hospitalier, vous ferez renaître les beaux jours de l'aurore de la liberté. Je demande la mention honorable de l'offrande au procès-verbal, et le renvoi à la commission militaire pour la régulariser, ainsi que toutes les autres de cette nature.

OFFRE PATRIOTIQUE.

Fait à Sauveterre, le 19 prairial an 7 de la République française.

Le citoyen Pierre Bonnac, fils, commissaire du Directoire exécutif près le canton de Sauveterre, département de la Gironde, offre à jouir, au moment de la paix, une chambre de maison avec deux arpens de terre labourable y attenant, à un militaire blessé du département de la Gironde, qui se trouvera dans l'indigence, et qui sera désigné par le ministre de la guerre comme ayant fait quelque acte de valeur pour le soutien de la République.

Signé, BONNAC, fils.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Messidor an 7.